

PROAGRI

POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

CONSEILS RÉGLEMENTAIRES

Gagnez en sérénité avec le pack réglementaire



AVANTAGES

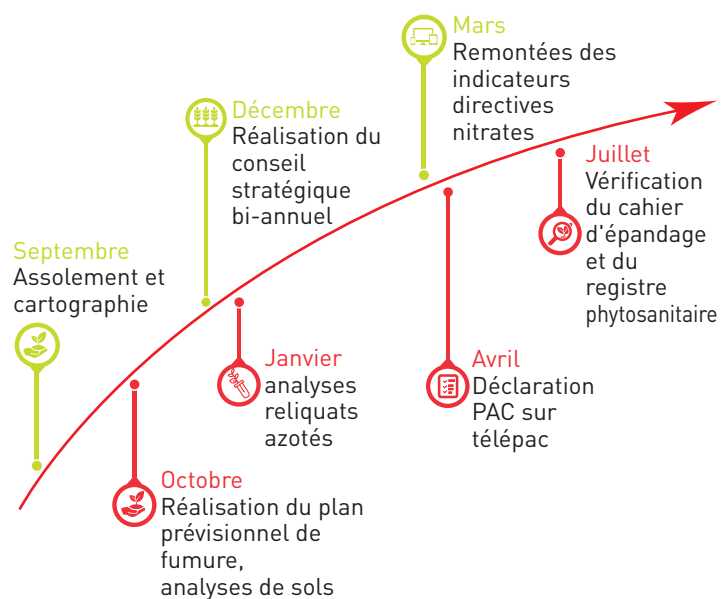
- Un interlocuteur référent pour vos démarches réglementaires.
- Une réassurance réglementaire à la carte : conseils fertilisation, traçabilité phytosanitaire, conseils stratégiques, analyses de sols, déclaration PAC.
- La simplification de vos démarches réglementaires : synergie, centralisation de vos données, gain de temps.
- La sécurité de la conformité en cas de contrôle.
- Un outil d'enregistrement sécurisé pour répondre aux exigences de traçabilité avec MesParcelles.
- L'accès à un portail de service sur MesParcelles : MesParcelles Optiprotect, Mes Sat'Images.

N°1
MesParcelles

4 000
agriculteurs
suivis sur MesParcelles

3 200
plans
prévisionnels
de fumure

Avec le pack sérénité, vous sécurisez l'ensemble de vos démarches réglementaires.



Sécurisez vos démarches avec un conseil réglementaire et technique à la carte



CONSEIL FERTILISATION



Ce conseil comprend la réalisation de votre plan prévisionnel de fumure, des conseils techniques NPK, CaMg, la vérification de votre cahier d'épandage et la remontée des indicateurs directives nitrates.

La saisie de vos interventions peut se faire avec la solution MesParcelles.

SOLUTION MesParcelles



MesParcelles est la solution numérique pour piloter en toute simplicité vos cultures. Vous gagnez du temps avec la gestion et saisies de vos interventions. Disponible avec l'application MesParcelles et sur internet.

TRAÇABILITÉ PHYTOSANITAIRES



Ce conseil comprend la réalisation de votre registre phytosanitaires : conformité des homologations, des doses, des mélanges autorisés, des délais avant récolte et des délais rentrée aux champs.

Possibilité de saisir vos interventions phytosanitaires avec MesParcelles et de consulter le référentiel phytosanitaires.

ANALYSES DE SOL



Analyses de terres, analyses d'effluents, reliquats azotés, les analyses sont réalisés par le laboratoire de la Chambre d'agriculture (LARCA) avec l'interprétation et l'analyse des résultats par votre conseiller.

CONSEIL STRATÉGIQUE



Ce conseil définit les orientations à mettre en œuvre sur la conduite des cultures et le plan d'action à l'échelle de votre entreprise pour répondre au défi collectif de la réduction de l'usage des produits phytosanitaires.

Il détermine le calendrier de vos interventions pour répondre au défi collectif de la réduction de l'usage des produits phytosanitaires. Il est obligatoire avec la loi sur la séparation de la vente et du conseil.

CONSEIL DÉCLARATION PAC



Dans le cadre d'un RDV individuel, ce conseil comprend la réalisation de votre déclaration PAC : dessin et calcul de surfaces, ajout ou suppression d'ilôts, assolement, aide pour la déclaration des SI SIE, dépôt du dossier sur Télépac jusqu'à la signature sécurisée.



Vos interlocuteurs

www.pays-de-la-loire.services-proagri.fr

Chambre d'agriculture des Pays de la Loire
Direction VÉGÉTAL
9 rue André-Brouard - CS 70510
49105 ANGERS Cedex 02
02 49 18 78 16

Pascale DRONET (44) : 02 53 46 60 01
Laurence BERNARD (49) : 02 41 96 75 36
Odile GUYARD (53) : 02 43 67 36 55
Pascale VELARD (72) 02 43 29 24 16
Brigitte ORDONNEAU (85) : 02 51 36 81 56



Modalités, tarifs et conditions générales de vente sur demande.